



NOTE DE SYNTHÈSE N°10

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il convient annuellement de fixer les taux d'imposition.
Il est attendu les produits suivants pour l'année 2024 :

Impôt	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	4 544 000	49.50	2 249 280€
Taxe foncière non bâti	17 900	92.63	16 581€
Taxe d'habitation	194 600	13.90	27 049€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** l'application des taux d'imposition pour l'année 2024,
- **DE CHARGER** le Maire de procéder à la notification de cette état.